

N° 2026-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 24 mars 2026

Affiché en mairie le 24 mars 2026

Envoyé à la presse le 24 mars 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria, Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel, M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine, M. FROMENT Sylvain, M. BACHELLERIE Frédéric, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à M. FAGONT Alain,
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
Mme MANDON Christine donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
M. CHATTI Mourad donne pouvoir à M. BACHELLERIE Frédéric.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création des postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Catherine MATHEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lors de la période estivale dans les services techniques, administratifs et/ou de l'enfance jeunesse,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lors des périodes des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques, juillet) au sein des ALSH,

Considérant la volonté du conseil municipal de favoriser le cheminement vers l'emploi des jeunes (et spécifiquement les 18-25 ans issus du secteur Quartier Veille Active/QVA),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter 4 agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique ou adjoint administratif ou adjoint d'animation (selon les fonctions) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 semaines allant du 15 juin au 15 septembre inclus ;***
- ***Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C ;***
- ***Ces agents assureront des missions au sein des services techniques, administratifs et/ou enfance jeunesse à temps complet. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire C1 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;***
- ***D'autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter 15 agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pendant la période des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques, juillet) ;***

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C ;

Ces agents assureront l'animation et l'encadrement des enfants pendant les vacances scolaires dans les ALSH à temps complet ;



La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire C1 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

- ***De préciser que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par le Code Général de la Fonction Publique si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs,***
- ***De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;***
- ***D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessica MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260330-DEL2026_12-DE